



PRÉPARER LE DÉCONFINEMENT **EN ENTREPRISE 1/2**

LES MESURES À APPLIQUER

L'EMPLOYEUR A UNE OBLIGATION DE SÉCURITÉ **ENVERS LES SALARIÉS**



PRÉVENIR LES RISQUES







LA MESURE PHARE PRIVILÉGER LE TÉLÉTRAVAIL



SI PRÉSENCE NÉCESSAIRE **SUR LES LIEUX DE TRAVAIL**





D'HORAIRES DÉCALÉS

CONSULTATION DU CSE

POUR QUI?



COMMENT?



POURQUOI?



LE PLAN DE DÉCONFINEMENT

METTRE À JOUR LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES **AVEC LE PLAN DE DÉCONFINEMENT**



PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE ET DE SES CONTACTS RAPPROCHÉS À RÉDIGER AVEC LA MÉDECINE DU TRAVAIL

